



LES PLANCHES DE MURLES 2025



REGLEMENT

Art.1 : Présentation

"Les Planches de Murles " est un événement organisé par FNCTA-comité Hérault en partenariat avec la Mairie de Murles qui aura lieu le samedi 14 juin à partir de 17h00. Cet événement est ouvert aux troupes amateur de l'Hérault affiliées à la FNCTA au moment de leur candidature et à la date de la représentation.

Art.2 : Dates et lieux

Les représentations auront lieu le samedi 14 juin à 17h00, en extérieur dans le théâtre de verdure de Murles et à 21h00 dans la salle de l'Espace « Coquin » à Murles.

Les troupes auront accès à la scène et aux loges, le jour de la représentation, à partir de 14h00 pour la représentation de 17h00, en extérieur, et à 18h00 pour la représentation de 21h00. Les horaires de représentation seront proposés à la Troupe par le CD34, en tenant compte des préférences de la troupe, indiquées sur le dossier de candidature.

Art.3 : Critères de sélection

Pour être sélectionnées les troupes doivent remplir les conditions suivantes:

- Présenter un spectacle abouti et ayant été vu par au moins 2 membres du CA
- Etre adhérentes à la FNCTA au moment de la sélection et à la date de la représentation.
- Avoir l'autorisation SACD.
- Les troupes ne pourront candidater **qu'avec une seule pièce**. Une deuxième candidature annulera la première de facto. Les troupes ayant fait leur couturière à Murles ne seront pas prioritaires.

Art.4 : Obligation des troupes retenues

Les troupes s'engagent à respecter les temps « définis par elles lors de l'inscription » pour le montage, la durée du spectacle et le démontage. Elles s'engagent également à respecter les horaires « définis par l'organisation » (Arrivée sur place, montage, spectacle, démontage). Ceux-ci leur seront communiqués lors de la confirmation de leur participation.

Art.5: Conditions d'accueil

Les troupes seront reçues dans les conditions suivantes :

- Les droits d'auteurs SACD seront déclarés par la troupe, au plus tard la veille de la représentation, avec paiement en ligne. FNCTA-comité Hérault remboursera à la troupe le montant des droits d'auteur sur présentation de la facture acquittée. (Tarif moins de 6€- Jauge entre 50 et 100))
- Le défraiement des troupes sera de 200€ (Compte tenu des tarifs pratiqués pour cet évènement, soit un tarif unique de 10€ pour la journée)

- Un repas sera offert aux 2 troupes (comédiens sur scène, metteur en scène et technicien) pendant l'animation musicale (de 18h30 à 20h30)

Art.6 : Dossier de participation

Le dossier de participation sera rempli en ligne sur le site <https://theatre34.fr/> en étant connectés avec le compte Troupe.

Les dossiers incomplets pourront ne pas être retenus.

Ce dossier devra être constitué des éléments suivants:

- Nom, prénom et n° FNCTA des comédiens (Tous les comédiens sur scène devront être affiliés)
- Nom, prénom et N° FNCTA du technicien et du metteur en scène. (facultatif mais recommandé)
- Titre, auteur et résumé de la pièce proposée.
- Durée de la pièce, temps de montage et de démontage. (En minutes Ex. pour 1h15 -> 75)
- N° de l'autorisation SACD.
- Vos indisponibilités.
- Affiche, photo, plan feu. (au format JPG ou PNG - ou PDF pour le plan feu)

Art.7 : Equipements techniques

En intérieur

Scène : 5m de large X 4m de profondeur – Hauteur sous poutre à l'avant-scène : 2.4m

L'équipement technique de la salle de l'Espace « Coquin » permettra de tenir compte des plans feu de chaque troupe autant que possible. La conduite son et lumière du spectacle sera assurée obligatoirement, comme pour tous les autres événements du CD34, par un membre de la troupe.

En extérieur

Scène de 10m de large x 4 m de profondeur.

Art.8 : Documents à fournir en cas de sélection

- Attestation de l'autorisation de la SACD.
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Art.9 : Participation à l'évènement

Le CD34 invite les membres des troupes sélectionnées à participer aux représentations des autres troupes autant que faire se peut.

Art.10 : Impératifs

L'inscription à cette manifestation sous-entend l'adhésion à tous les articles de ce règlement.
La signature de ce règlement se fera dans le formulaire de candidature en cochant la case qui donne accès au bouton de validation de l'inscription.

Imprimer, ou sauvegarder, puis fermer cette fenêtre pour revenir au formulaire d'inscription.